

Compte rendu CTP du 30 juin 2014

La CFDT a dénoncé par une déclaration intersyndicale, le non respect de la collectivité des règles statutaires. La consultation des élus CTP après le conseil municipal n'est pas acceptable.

Dans le cadre du dialogue social, nous avons demandé que toutes les procédures consultatives soient respectées.

Dossier 1

Benoit PAVAGEAU, nous a présenté l'évolution de l'organisation des services de la ville de Nantes et de Nantes Métropole.

L'objectif est de consolider le schéma organisationnel de la ville de Nantes et Nantes Métropole, pour le passage en Métropole en janvier 2015. Cela se traduit par une mise en œuvre progressive, aujourd'hui toutes les directions générales sont mutualisées (juillet 2014).

La CFDT s'est abstenue sur ce dossier car nous ne pouvons pas maîtriser l'évolution des conditions de travail des agents impactés par les mutualisations. Au cours des prochains mois (voir schéma organisationnel dans notre blog) de nombreuses directions vont devenir métropolitaine par des transferts de compétences. La CFDT sera présente au cours des négociations et exigeante afin de garantir aux agents le maintien des conditions de travail, une qualité du service public...

Dossier 2

Le dossier de la « prévoyance » ne nous a pas été présenté au CTP mais en conseil municipal. La délibération permet de prendre en compte les difficultés des agents :

La CFDT et les élus du COS ont alerté régulièrement la collectivité sur la « non » prise en charge par le nouvel ou l'ancien organisme des indemnités aux agents en cas de récurrence de maladie (antérieures au changement de contrat.) Chaque organisme se renvoyant la balle, les agents malades en sont les premières victimes et tombent vite dans la précarité...

La ville de Nantes et la communauté urbaine ont enfin pris en compte ces difficultés. Une délibération de nos deux collectivités a été approuvée afin de permettre l'indemnisation non prise en charge par les organismes, dans l'attente de la résolution du litige. Cependant ces situations seront étudiées au cas par cas.

Dossier 3 :

Libertan sur mesure

Ce dossier permet une plus grande souplesse pour obtenir la prise en charge à hauteur de 50 % de l'employeur sur votre titre de transport.

La CFDT a porté ce dossier et espère que cette formule sur mesure permettra à un plus grand nombre d'agents de bénéficier d'une aide financière.

Dossier 4

Création du multi accueil concertino

C'est le rapprochement de deux multi-accueil : Malakoff (28 places et Concertino 40 places) à partir du 1^{er} septembre 2014.

L'objectif est de faire évoluer l'offre de services : l'accueil d'urgence sera positionné à Concertino (situé île de Nantes, proche des transports en commun) et l'accueil régulier à Malakoff (pour apporter plus de stabilité et de mixité sociale).

Sur ce dossier, nous sommes intervenus sur la forme et non le fond car une nouvelle fois, à la petite enfance, comme d'autres services, il n'y a pas eu d'appel à candidature pour le poste de responsable d'établissement.

Nous dénonçons cette pratique qui empêche la mobilité pour les EJE qui souhaiteraient postuler. Nous demandons une lisibilité de tous les postes.

Les postes de responsable d'établissement (de 50 à 69 places) permettent un déroulement de carrière d'un EJE sur un grade d'attaché territorial.

Pour cette raison, nous nous sommes abstenus sur ce dossier.



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**